



Communiqué CGT Ville de Paris

Chaleur au travail : jusqu'où faudra-t-il tenir ?

Paris, le 27 mai 2026

Dans plusieurs écoles parisiennes, les thermomètres dépassent désormais régulièrement les 35 °C. Dans certains bureaux sous toiture, l'air devient irrespirable dès le milieu de journée. Dans les ateliers, les cuisines, les crèches, sur l'espace public... les agents continuent pourtant d'assurer leurs missions, souvent sans équipement adapté, sans locaux rafraîchis, parfois même sans eau fraîche accessible en permanence.

L'épisode n'a plus rien d'exceptionnel. Les vagues de chaleur se multiplient. Elles s'installent plus tôt, durent plus longtemps. Et les conditions de travail se dégradent.

À la Ville de Paris, des milliers d'agents travaillent dehors ou dans des bâtiments vieillissants, mal isolés, conçus pour un climat qui n'existe plus !

Les premiers touchés sont toujours les mêmes : les agents des écoles et des crèches ; les personnels techniques ; de propreté ; les égoutiers ; des espaces verts ; les personnels des bibliothèques, équipements sportifs et ateliers ; les collègues du médico-social et de l'accueil du public...

Partout, les mêmes remontées : fatigue intense, malaises, migraines, troubles du sommeil, épuisement, tensions dans les équipes, impossibilité de récupérer...

À cela s'ajoutent les sous-effectifs chroniques. Quand les équipes sont réduites, la chaleur devient une pénibilité supplémentaire. Le corps tient moins longtemps. Les accidents augmentent. Les conflits aussi.

Depuis plusieurs années, les syndicats du Comité CGT de la Ville de Paris alertent !

Les réponses restent trop souvent ponctuelles, improvisées, dépendantes des directions ou des encadrants locaux. Il ne suffit plus d'envoyer quelques consignes pendant les alertes canicule. Il faut désormais une véritable politique municipale de protection des agents.

Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris revendiquent :

➤ un plan chaleur pérenne pour l'ensemble des directions, avec :

l'adaptation immédiate des horaires lors des épisodes caniculaires ; des pauses supplémentaires obligatoires ; des locaux de repos rafraîchis ; la distribution systématique d'eau fraîche ; un audit thermique de tous les bâtiments municipaux ; des équipements adaptés aux métiers exposés ; l'intégration du risque chaleur dans tous les DUERP dans les directions de la ville et les établissements des administrations parisiennes ; la possibilité d'interrompre le travail lorsque les conditions deviennent dangereuses ; installer des ventilateurs et climatiseurs ; privilégier le travail en équipe pour favoriser une meilleure entraide entre salariés ; organiser les secours.

La santé au travail ne peut pas dépendre de la météo du lendemain !

Derrière les chiffres et les alertes météo, il y a des agents qui tiennent les services publics municipaux à bout de bras. Des collègues qui continuent malgré la fatigue, malgré la chaleur, malgré le manque de moyens.

Protéger les agents, ce n'est pas une option budgétaire. C'est une obligation. Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris porteront ces revendications lors de la prochaine Formation spécialisée santé sécurité conditions de travail.

Les syndicats CGT du comité de la Ville de Paris demandent l'application dans son intégralité du décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, qui introduit un nouveau chapitre dans le code du travail, dédié à la « Prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense »

Notre priorité : la santé, la sécurité et la dignité des travailleuses et travailleurs. Les organisations du travail doivent s'adapter en toutes circonstances.

Parce que travailler pour la Ville ne doit pas signifier mettre sa santé en danger.

Comité des Syndicats CGT de la ville de Paris 3, rue du Château d'Eau 75010 Paris
Site : <https://cqtvilledeparis.fr> mail : comite.cqt.villedeparis@gmail.com